

N°18

Date de publication
12 06 2025

Date d'observation
11 06 2025

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Maïs

Les maïs grains ou fourrage sont entre 5 feuilles et 13 feuilles et les maïs semences sont entre 6 et 10 feuilles.

Peu voire pas de dégât de ravageur remonté cette semaine, 1 seule parcelle remonte avec la présence de pucerons. Le vol de pyrale a bien commencé avec les premières captures dans l'Allier et le Puy de Dôme..



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



• La note oiseaux :

Les suivis des 30 dernières années en France, montrent une chute des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles (ex : Alouettes, Perdrix, Pipits, ...), et une relative stabilité ou augmentation chez les espèces généralistes (ex : Pigeons, Corneilles, Pies,). Pour autant, les systèmes agricoles peuvent accueillir une grande diversité et quantité d'oiseaux, qui contribuent à son bon fonctionnement, et à la santé des cultures.



• Note abeilles :



La diversité de ce que nous pouvons nommer abeilles, regroupe près de 20 000 espèces dans le monde, sociales (+-20%) ou solitaires (+-80%), généralistes ou spécialistes, à langue courte ou longue pour butiner des fleurs à formes singulières. Elles incluent les bourdons.

Leur importance dans la **sécurité** alimentaire mondiale est bien établie et des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales font consensus : **le rendement baisse lorsque l'abondance et la diversité des pollinisateurs diminuent.**

Pour plus d'information, cliquez sur l'image ci-contre.

• Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION

Depuis le 1er janvier 2022, les **conditions d'autorisation et d'utilisation** des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants.

Plus d'informations [ICI](#)

• Note Flore bord de champ :



La flore herbacée sauvage des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures et perte de surface cultivée. Bien gérés, les bords de champs peuvent pourtant **limiter le développement d'adventices** et comporter de nombreux atouts agro-écologiques. Loin d'être marginal à l'échelle du paysage, un réseau de bords de champs herbacés bien formé, est aussi très important pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le territoire.

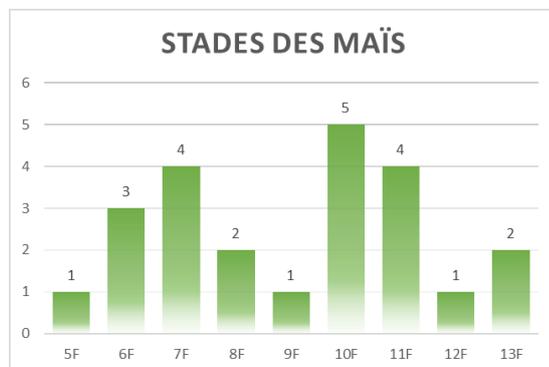
Pour plus d'information, cliquez sur l'image ci-contre.



Maïs

Stade et état des cultures

Cette semaine 23 parcelles ont fait l'objet d'observations, 11 dans l'Allier, 10 pour le Puy-de-Dôme, et 2 en Haute-Loire.



Ravageurs

- **Vers gris (noctuelle terricole)**

Identification : petits trous, à l'emporte-pièce, sur les premières feuilles de la plantule de maïs (photo 1). Ces trous sont principalement situés sur le bord de la limbe et quelquefois au centre de la feuille et alors répartis de façon symétrique par rapport à la nervure centrale.

Observations : Aucune parcelle n'a fait l'objet d'une notation cette semaine.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil de risque.

Période sensibilité de la culture : le maïs est sensible du semis au stade 6-8 feuilles.

Analyse indicative du risque : les maïs poussent vite, les signalements sont en baisse.



Photo 1



• Limaces

Identification

Les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées (photo 2). Quelquefois les maïs au stade 2-3 feuilles peuvent être coupés à la base de la tige.

Observations : aucune parcelle n'a fait l'objet d'une notation cette semaine.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil de risque défini pour les dégâts de limaces sur maïs ; la perte de pieds peut nécessiter un re-semis dans les cas les plus graves. Surveiller les parcelles en cas de fortes pluies, ou les parcelles les plus humides ou à historique de dégâts, débris végétaux en surface, non travail du sol.



Photo 2

Période sensibilité de la culture : le maïs est sensible de la levée au stade 5-6 feuilles.

Analyse indicative du risque : le facteur principal de risque est l'humidité. La majorité des parcelles ont dépassé le stade sensible et la météo actuelle leur est défavorable.



En cas d'attaque, privilégiez la lutte avec un produit de Biocontrôle à base de phosphate ferrique.

Pour surveiller les limaces, reconnaître les différentes espèces et connaître les moyens de prévention, vous pouvez consulter la Note commune limaces :

http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/Limaces_Note_nationale_BSV_141010_cle84efec_0.pdf

• Oscinies

Identification : décolorations jaunes longitudinales, morsures, traces d'alimentation parallèles à la nervure centrale, elles entraînent des déformations de feuilles, l'extrémité des feuilles du cornet peut rester accolée (symptôme feuilles du cornet en anse de panier), tallage (photo 4).

Observations : aucune parcelle n'a fait l'objet d'une notation cette semaine.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil de risque pour ce ravageur.

Période sensibilité de la culture : entre le semis et le stade 8-10 feuilles.



Photo 3

Analyse indicative du risque : présence de dégâts faibles signalés dans le réseau, les parcelles les plus avancées ont dépassé le stade sensible.



• Taupin

Identification : la présence de taupin est caractérisée par des morsures ou perforations de la graine ou de la base de la jeune plante. La présence du vers « fil de fer » (photo 4), de couleur jaune confirme le diagnostic.



Photo 4

Observations : aucune parcelle n'a fait l'objet d'une notation cette semaine.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil de risque : une perte de pieds importante peut conduire à un nouveau semis.

Période sensibilité de la culture : le maïs est sensible du semis au stade 8-10 feuilles.

Analyse indicative du risque : présence faible dans le réseau.



Lutte agronomique préventive : la fertilisation starter favorise le développement racinaire et peut permettre une esquive partielle des faibles attaques de taupins. Cette stratégie est très vite limitée en cas d'attaque moyenne à forte (fiche Arvalis : [Taupins - Ravageur sur Maïs, ARVALIS-infos.fr](http://Arvalis-infos.fr)).

• Cicadelles vertes

Identification : Les larves et adultes réalisent des piqûres, (ponctuations blanches) sur les feuilles de la base des plantes (photo 5). Les attaques se propagent sur les étages foliaires supérieurs. Conséquence : diminution de la surface foliaire, voire dessèchement précoce des feuilles très attaquées.



Marques de cicadelles

Seuil indicatif du risque : Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles à faibles. On considère que la nuisibilité est significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. Cette cicadelle ne transmet pas de virus (voir fiches accidents Arvalis).

Observations : 8 parcelles observées cette semaine. Les cicadelles touchent en moyenne la 4ème feuille, et montent jusqu'à la 7ème feuille au plus haut.

Photo 5

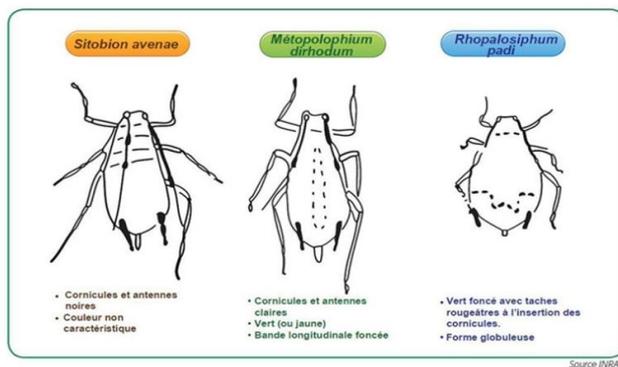
Analyse de risque : elles ne présentent un risque que si les feuilles au-dessus de l'épi sont touchées au moment du remplissage du grain, avec une forte surface foliaire touchée.



• Pucerons

Identification : 3 espèces de pucerons sont identifiés sur maïs (voir encadré ci-dessous). En général, les populations importantes s'observent à la base de la tige et sur les premières feuilles. Le puceron peut monter aux étages supérieurs dès 8-10 feuilles. A la floraison, les populations peuvent être exceptionnellement très importantes.

Reconnaissance des pucerons sur maïs



Pucerons Sitobion avenae



Pucerons Metopolophium



Pucerons Rhopalosiphum padi

Observation : 1 parcelle du Puy-de-Dôme fait état de la présence de *Rhopalosiphum padi* sur 20% des plantes.

Analyse de risque : En cas de pullulation sur les feuilles du haut de la plante lors de la fécondation des épis, le miellat peut recouvrir les soies et empêcher toute fécondation.

Période sensibilité de la culture : autour du stade floraison-fécondation.



• Pyrales

Identification : Le papillon mesure environ 25 mm de large. Les mâles, dont l'abdomen dépasse le bord des ailes repliées, sont plus foncés que les femelles qui sont jaune pâle. (Photo 6).

Observations : Sur les 16 parcelles observées cette semaine, 4 parcelles présentent des captures (3 Allier, 1 Puy-de-Dôme) dont 1 parcelle à Isle-et-Bardais avec 7 papillons capturés.

Seuil indicatif de risque : Il n'existe pas de seuil de risque pour ce ravageur, mais les zones avec dégâts l'année précédente sont particulièrement exposées.



Photo 6
Pyrale du maïs
photo arvalis

Période sensibilité de la culture : dès que les sommes de températures sont atteintes, et le vol engagé, sur maïs levés.

Analyse indicative du risque : Le vol de pyrales est confirmé cette semaine avec des captures significatives sur certains secteurs. A ce stade du vol le risque reste faible.



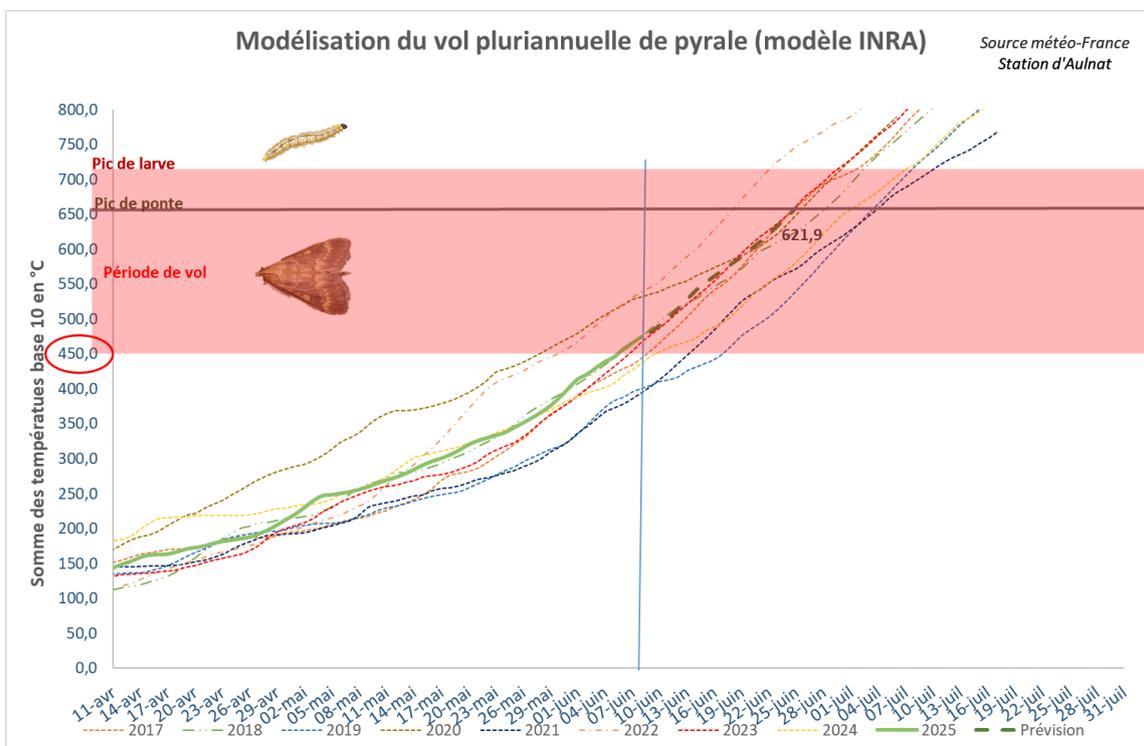
B Solution de biocontrôle

La femelle du trichogramme pond ses œufs directement dans les œufs de son hôte, empêchant ainsi la naissance des chenilles ravageuses. Le lâcher de trichogrammes doit être réalisé au tout début du vol de pyrale, afin de limiter la proportion d'œufs de pyrale viables. Les diffuseurs déposés sur les plantes contiennent des œufs à différents stades. La sortie échelonnée des trichogrammes adultes permet ainsi de mieux couvrir la période de ponte des pyrales.

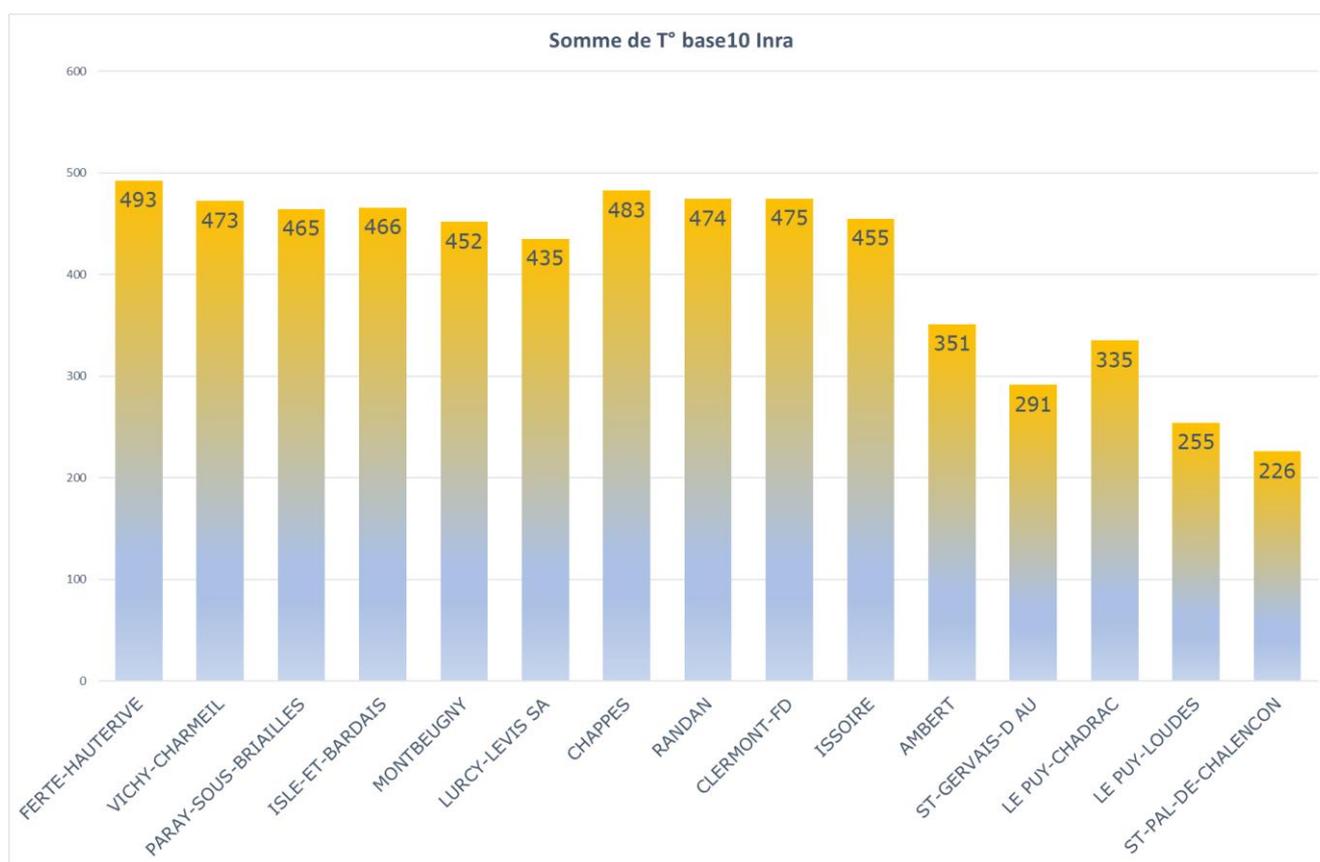
Modèle de Prédiction du vol de pyrale (somme de température base 10 modèle INRA)

Le développement des pyrales est basé sur les sommes de températures. Le graphique ci-dessous présente les sommes de températures en base 10 depuis le 1er janvier 2025 à Aulnat. Avec ce modèle le seuil de 450 DJ (Degré Jour) correspond au début de la période de vol des pyrales et celui de 650 DJ au pic de ponte.

Pour le moment 2025 reste dans la moyenne des 7 dernières années avec 475 DJ au 08 juin à Clermont-Fd. Les prévisions à 15 jours atteignent les 650 DJ base 10, le vol de pyrale a bien commencé avec les premières captures sur l'Allier et le Puy de Dôme. Les secteurs d'Ambert et de Haute-Loire ne sont pas encore dans la période de vol celle-ci est prévue d'ici 15 jours pour les secteurs les plus froids.



Captures de pyrales						
Semaine						
Commune	24	25	26	27	28	29
LIMOISE	0,0					
ISLE-ET-BARDAIS	7,0					
RIOM	0,0					
MÉNÉTROL	0,0					
SURAT	0,0					
LORIGES	2,0					
SAINTE-BEAUZIRE	0,0					
CHÉZY	0,0					
LURCY-LÉVIS	5,0					
BAS-ET-LEZAT	0,0					
MALINTRAT	0,0					
LE BROC	0,0					
SAINTE-SATURNIN	0,0					
LES MARTRES-D'ARTIÈRE	1,0					
LUZILLAT	0,0					
SERBANNES	0,0					



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité.

